



Digne-les-Bains, le 22 juin 2017

**VITESSE EXCESSIVE OU INADAPTE :
APPEL A LA VIGILANCE SUR LES ROUTES
DU DEPARTEMENT**

Face    l'augmentation des accidents au cours de ces derni  res semaines, le pr  fet des Alpes-de-Haute-Provence appelle les automobilistes    la plus grande vigilance sur la route, **en particulier vis-  -vis de leur vitesse, facteur aggravant de la mortalit   en cas d'accident.**

La vitesse, une cause principale des accidents dans le d  partement

En 2016, le facteur vitesse a   t   la cause principale de plus de 40% des accidents corporels et mortels, alors qu'il   tait de 18% des accidents mortels en 2015.

8,5 flashes quotidiens par radar en 2016

S'il a   t   indiqu   dern  ri  ment dans la presse que les radars des Alpes-de-Haute-Provence ne flashaient que 3,4 fois par jour en 2015 (contre 10,6 pour la moyenne nationale), ce chiffre s'  tablit en **2016    8,5 flashes.**

Cette augmentation, qui s'explique en partie par l'installation de la fonctionnalit   « double sens » sur de nombreux radars, montre une **d  gradation des comportements** et rappelle la n  cessit   de mod  rer sa vitesse de conduite et de l'adapter aux conditions de circulation.

Aussi,    l'approche des d  parts en vacances, le pr  fet rappelle que la mobilisation des forces de l'ordre reste enti  re et permanente sur les routes, afin de lutter contre les comportements irresponsables et dangereux de certains conducteurs.

Contact presse : Sara JANSSEN – 04 92 36 72 10

Courriel : pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Retrouvez le fil d'actualit  s des services de l'  tat dans les Alpes-de-Haute-Provence sur Twitter en suivant le compte @Prefet04

Rappel des règles essentielles de sécurité :

- **Adaptez votre vitesse aux circonstances** : la vitesse ne se limite pas à la lecture d'un panneau d'interdiction. Elle doit être modulée en fonction de multiples facteurs : l'état de la route, celle du véhicule, la densité du trafic, les conditions climatiques sans oublier bien sûr les conditions physiques du conducteur.
- **La distance d'arrêt augmente avec la vitesse.** Elle correspond à la distance parcourue pendant le temps de réaction du conducteur ajoutée à la distance de freinage du véhicule. Le temps de réaction varie de 1 à 2 secondes. La distance parcourue pendant ce délai augmente avec la vitesse. La distance de freinage du véhicule dépendra de l'état de la chaussée, mais surtout de la vitesse.
- **Il est donc primordial de respecter les distances de sécurité.** Sur la route, laissez au moins une distance égale au temps de réaction de 2 secondes entre vous et le véhicule qui vous précède. Sur autoroute, maintenez une distance au moins égale à deux lignes blanches de la bande d'arrêt d'urgence.
- **Redoublez de vigilance la nuit.** Les feux de croisement n'éclairent qu'à 30 mètres. A 70 km/h, l'obstacle qui surgit dans la zone éclairée est inévitable.
- **L'utilisation du téléphone portable au volant est interdite et sanctionnée.** Les piétons doivent également être vigilants à leur environnement lorsqu'ils utilisent leur téléphone portable aux abords des voies de circulation routière.



Contact presse : Sara JANSSEN – 04 92 36 72 10

Courriel : pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Retrouvez le fil d'actualités des services de l'État dans les Alpes-de-Haute-Provence sur Twitter en suivant le compte @Prefet04